

Motion 2305

en faveur d'une formation des maîtres crédible à Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la Cour des comptes a délivré en novembre 2015 un rapport accablant pour l'actuel institut de formation des maîtres, l'IUFE (Rapport N° 93) ;
- que la gouvernance actuelle reposant sur deux chaînes de décision séparées est structurellement hybride et instable ;
- que la filière primaire comme la filière secondaire pâtissent depuis leur création en 2009 du même travers de gouvernance qui engendre la même insécurité ;
- qu'on ne peut par conséquent pas se contenter d'un accommodement de fortune mais que cette formation nécessite une refonte en profondeur,

invite le Conseil d'Etat

à engager une étude fouillée sur les alternatives à cet institut universitaire (HEP ou autre), étude conduite par un organisme extérieur au canton.